

## 2ND PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (2019-2021) QUELQUES RECOMMANDATIONS DE LA CNCDH

### IDENTIFIER ET PROTÉGER LES VICTIMES



CRÉER UN MÉCANISME NATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES



ACCUEILLIR



IDENTIFIER



ORIENTER ET ACCOMPAGNER  
 LES VICTIMES



GARANTIR UN ÉGAL ACCÈS AUX DROITS  
 POUR LES VICTIMES  
 DE TOUTES LES FORMES DE TRAITE



LOGEMENT



SÉJOUR



JUSTICE



EDUCATION



SANTÉ

### AMÉLIORER LA COORDINATION ET DÉFINIR LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE



PREMIER MINISTRE

CRÉER UNE INSTANCE INTERMINISTÉRIELLE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS  
 RATTACHÉE DIRECTEMENT AU PREMIER MINISTRE



RENFORCER LE COMITÉ DE COORDINATION  
 (MINISTÈRES / SOCIÉTÉ CIVILE)



QUI SE RÉUNIT AU MOINS DEUX FOIS PAR AN



QUI DOIT SE DOTER  
 D'UN PLAN STRATÉGIQUE ANNUEL



BUDGÉTISER CHAQUE MESURE



ACCORDER UN BUDGET PROPRE  
 À L'INSTANCE INTERMINISTÉRIELLE

### PÉRENNISER LA RECHERCHE POUR MIEUX INFORMER



CRÉER UN OBSERVATOIRE NATIONAL PERMANENT  
 DE LA TRAITE ET DE L'EXPLOITATION DES ÊTRES HUMAINS SOUS TOUTES LEURS FORMES



COLLECTER  
 DES DONNÉES ADMINISTRATIVES  
 ET AUPRÈS DES VICTIMES



MENER  
 DES ÉTUDES QUALITATIVES  
 SUR LA TRAITE SOUS TOUTES SES FORMES



SENSIBILISER  
 LE GRAND PUBLIC ET  
 LES PERSONNES VULNÉRABLES



FORMER  
 LES PROFESSIONNELS